



## Compte Rendu du Conseil Syndical du 26 Mai 2025

Présents : Monique MICHAUD, Laurent CÔME, Christiane MOUCHET, Christine MOUGIN, Allison MUGNIER, Samuel TOUTAIN, Nathalie POCHAT, Michèle LAMBERT, Olivier ROGNARD.

Secrétaire de séance : Chindrieux – Monique MICHAUD

Validation du compte rendu de la séance CS du 14 avril

Validé à l'unanimité

### Souscription à une assurance Dommage Ouvrage pour le chantier de la Micro crèche à St Pierre de Curtille :

Afin de protéger la bonne réalisation des opérations de construction et l'articulation entre les différents corps de métier, un devis a été demandé à SMABTP, SMACL et Groupama pour assurer l'ensemble du projet de construction de la Micro crèche de sa réalisation jusqu'à sa réception.

Le dispositif DELTA CHANTIER, proposé par SMABTP, offre une réponse aux besoins spécifiques en la matière, pour un taux de cotisation de 0.77 % pour un coût total de 10 473,69 € HT

Votée à l'unanimité

### Attribution du marché par lots pour la construction de la Micro-crèche :

Après étude des propositions des entreprises et des négociations, la MAPA constituée le 22 Mai 2025 a décidé des lauréats par lots.

Les attributions de marchés sont les suivantes :

	Estimation MO	Entreprise retenue	Proposition retenue
Lot 1 : VRD / Espaces VERT	92 211, 85€	MUTTO TP	91 000 €

<b>Lot 2 : Gros Œuvre</b>	180 009,81 €	MUTTO TP	<b>179 000 €</b>
<b>Lot 3 : Charpente Couverture Zinguerie</b>	165 329,17 €	LLORCA CHARPENTE	<b>150 000 €</b>
<b>Lot 4 : Menuiseries Extérieures</b>	91 682,50 €	PRUNIER MENUISERIE	<b>91 255 €</b>
<b>Lot 5 : Plâtrerie Peintures</b>	108 284,84 €	PRB	<b>116 500,01 €</b>
<b>Lot 6 : Menuiseries Intérieures Agencement- Signalétique</b>	75 756,23 €	PRUNIER MENUISERIE	<b>78 597,21 €</b>
<b>Lot 7 : Chape Sol Souple</b>	19 363,15 €	ISERSOL	<b>13 953,91 €</b>
<b>Lot 8 : Carrelage</b>	7 754,30 €	GAZZOTTI	<b>6 542,35 €</b>
<b>Lot 9 : Serrurerie</b>	14 900 €	<b>Pas de réponse à l'appel d'offre</b>	<b>14 900 €</b>
<b>Lot 10 : Electricité</b>	37 847,05 €	ELTIS	<b>44 000 €</b>
<b>Lot 11 : Plomberie - Chauffage-Ventilation</b>	104 837,50 €	BURDIN	<b>116 834,90 €</b>
<b>Lot 12 : Panneaux photovoltaïques</b>	39 600 €	SOLTEIS	<b>29 000 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>937 576,38 €</b>		<b>931 583,38 €</b>

Votée à l'unanimité

### **Acquisition des parcelles de terrain auprès de CGLE :**

Suite aux informations transmises par la trésorerie sur le FCTVA et le rescrit sollicitant un positionnement de la Préfecture, il est confirmé que le SIVSC doit être propriétaire des parcelles. La SAS Société d'Aménagement de la Savoie sera sollicitée pour la rédaction des actes.

Acquisition en pleine propriété du terrain nécessaire à la construction de la Micro-crèche à St Pierre de Curtille par le SIVSC

- Parcelles B1603, B1604, B1626 et B1627 pour un total de 1457m<sup>2</sup>
- Parcelles B1605 et B1606 pour un total de 51m<sup>2</sup>

Coût d'acquisition : 20€ HT/m<sup>2</sup>

**Votée à l'unanimité**

**Il est important d'envisager une communication autour de cette construction de la Micro-crèche, avec une réunion de présentation « Pose de la première pierre » le vendredi 29 Août 2025 à 17H sur site à St Pierre de Curtille.**

### **Marché des photocopieurs avec Grand Lac :**

Dans le cadre de sa compétence scolaire, le SIVSC fournit le matériel nécessaire aux enseignants pour assurer leurs fonctions pédagogiques.

Le SIVSC dispose actuellement de 9 copieurs : école, crèche, siège Syndicat.

Le SIVSC avait intégré en 2019 et en 2024 le groupement de commandes de copieurs organisés par Grand Lac. Ce groupement nous avait permis de réduire considérablement les coûts copie.

Le groupement de commandes avec Grand Lac a attribué le marché à Rex Rotary qui était déjà le prestataire pour le SIVSC.

Il est nécessaire de renouveler l'ensemble du matériel et d'engager un nouveau contrat pour un montant de 24 946,80 €, avec un engagement jusqu'au 31 décembre 2029.

**Votée à l'unanimité**

### **Acquisition d'un nouveau logiciel métier :**

Dans le cadre de ses compétences, le SIVSC doit répondre aux inscriptions des familles, générer des factures, recueillir et transmettre des données aux organismes financeurs (CAF et Département notamment.).

Face aux difficultés rencontrées avec le précédent prestataire de logiciel, une vigilance particulière est portée sur le service SAV et les possibilités d'évolution.

4 sociétés ont présenté leurs solutions et leur logiciel. Divers contacts ont été pris auprès des autres collectivités sur les logiciels utilisés et leurs appréciations par les équipes.

C'est l'offre de service développée par la société ARPEGE avec son logiciel Concerto, qui semble la plus adaptée à nos besoins, notamment pour faciliter les déclarations CAF.

Un devis a été transmis pour un montant global de 27145,52 €

### **Votée à l'unanimité**

#### **Budget et finances**

Au regard du budget prévisionnel précédemment voté et des dépenses nouvelles à considérer, un Budget Supplémentaire est nécessaire :

Affectation d'un montant de 781 064,22€ au compte R001 en recettes de fonctionnement.

Affectation d'un montant de 44 773,81€ au compte D001 en dépenses d'investissement.

Affectation au compte R1068 en recettes d'investissement pour un montant de

**44 773,81 €.**

Il convient également de prendre en compte les éléments :

#### **En section de fonctionnement – recettes :**

Diminution des crédits au chapitre 77 de **185.000,00€**

- Ajout de **17.000 €** de crédits au chapitre 042 pour tenir compte de reprises de subventions d'investissement

#### **En section d'investissement – dépenses :**

Ajout de **100.000 €** au chapitre 20 pour tenir des prévisions de dépenses

- Ajout de **325 460,30 €** au chapitre 21 pour tenir des prévisions de dépenses
- Ajout de **17.000 €** de crédits au chapitre 042 pour tenir compte de reprises de subventions d'investissement

#### **En section d'investissement – recettes :**

Diminution de **170 603,92 €** des crédits au chapitre 13 pour tenir compte des arrêtés de subvention connus à ce jour.

<b>DEPENSES</b>				
	<b>Compte</b>	<b>BP 2025</b>	<b>BS 2025</b>	<b>Crédits ouverts</b>
023	Virement à la section d'investissement	54.340,94 €	613 064.22 €	667.405,16 €
011	Charges de caractères générales	403.045,00 €		403 045.00 €
012	Charges de personnel	947.143,17 €		947.143,17 €
65	Charges de gestion courante	95.200,00 €		95.200,00 €
66	Charges financières	1.700,00 €		1.700,00 €
042	Opérations d'ordre	60.000,00 €		60.000,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>1.561.429,11 €</b>	<b>613 064.22 €</b>	<b>2 174 493.33 €</b>
<b>RECETTES</b>				
	<b>Compte</b>	<b>BP 2025</b>	<b>BS 2025</b>	<b>Crédits ouverts</b>
002	Excédent reporté		781.064,22 €	781.064,22 €
70	Produits de services	187.000,00 €		187.000,00 €
74	Dotations et participations	1.164.729,11 €		1.164.729,11 €
75	Produits de gestion courante	24.700,00 €		24.700,00 €
77	Produits exceptionnels	185.000,00 €	-185.000,00 €	0,00 €
042	Opérations d'ordre		17 000.00 €	17 000.00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>1.561.429,11€</b>	<b>613 064.22 €</b>	<b>2 174 493.33 €</b>

<b>DEPENSES</b>				
	<b>Compte</b>	<b>BP2025</b>	<b>BS2025</b>	<b>Crédits ouverts</b>
001	Reprise du déficit		44 773,81 €	44 773,81€
16	Emprunts et dettes	51 787,86 €		51 787,86 €
20	Immobilisations incorporelles	100 000,00 €	100 000,00 €	200 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	200 000,00 €	325 460.30 €	525 460,30 €
26	Participations et créances rattachées	2.600,00 €		2 600,00 €
040	Opérations d'ordre		17 000,00 €	17 000,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>354.387,86€</b>	<b>487.234.11 €</b>	<b>841 621.97 €</b>
<b>RECETTES</b>				
	<b>Compte</b>	<b>BP2025</b>	<b>BS2025</b>	<b>Crédits ouverts</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	54 340,94 €	613 064,22€	667 405.16 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé		44 773,81€	44 773,81 €
10	Dotations, fonds	15 000,00 €		15 000,00 €
13	Subventions d'équipements	225 046,92€	- 170 603.92 €	54 443,00 €
28	Amortissements	60 000,00 €		60 000,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>354 387,86 €</b>	<b>487 234.11 €</b>	<b>841 621.97 €</b>

Votée à l'unanimité

## Ressources Humaines :

### **Le tableau des effectifs :**

Il doit être réajuster afin de répondre aux besoins de personnel notamment sur le service Petite Enfance.

### La suppression à compter du 01/06/2025 :

D'un emploi d'auxiliaire de puériculture de classe normale à temps non complet à raison de 26H00 hebdomadaires,

D'un emploi d'agent social à temps non complet à raison de 26H00 hebdomadaires,

### Suivie de la création à compter du 01/06/2025 :

D'un emploi d'auxiliaire de puériculture de classe normale à temps non complet à raison de 28H00 hebdomadaires,

D'un emploi d'agent social à temps non complet à raison de 28H00 hebdomadaires

## **Votée à l'unanimité**

### **Indemnités Horaires pour travaux supplémentaires :**

L'indemnité horaire pour heures supplémentaires peut être attribuée, dans la limite des textes applicables aux agents de l'Etat :

- Aux agents titulaires ou stagiaires de catégorie A de la filière médico-sociale et aux agents de catégorie B et C.
- Aux agents contractuels de droit public de l'établissement sur les mêmes bases que celles applicables aux fonctionnaires des grades de référence.

L'IHTS est cumulable avec :

- Le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel,
- La concession d'un logement à titre gratuit,
- Les indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires.

Cependant ce dispositif indemnitaire est incompatible avec :

- Le régime spécifique des heures supplémentaires d'enseignement,
- Le repos compensateur,
- Il ne peut être versé pendant les périodes d'astreintes (sauf si elles donnent lieu à intervention),

- Pendant les périodes ouvrant droit au remboursement des frais de déplacement.

Filière	Cadre d'emplois	Grade	Fonctions
Administrative	Adjoint administratif	Adjoint administratif	Accueil/secrétariat/ comptabilité
Technique	Adjoint technique	Adjoint technique	Entretien et/ou restauration tous services
Culturelle	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	Assistant de conservation	Chargé de la médiation et de la programmation culturelles
Animation	Animateur	Animateur	Animation Périscolaire etbCentre de loisirs
Animation	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe Adjoint d'animation	Animation Périscolaire et Centre de loisirs
Sportive	Educateur des activités physiques et sportives	Educateur des activités physiques et sportives principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Coordination Enfance/jeunesse
Médico-sociale	Cadre territorial de santé paramédical	Cadre de santé	Direction crèche
Médico-sociale	Educateur jeunes enfants	Educateur de jeunes enfants	Crèche / Relais Petite enfance / Coordination petite enfance et parentalité
Médico-sociale	Auxiliaire de puériculture	Auxiliaire de puériculture de classe normale	Auxiliaire de puériculture
Médico-sociale	Agents sociaux	Agent social principal de 2 <sup>ème</sup> classe Agent social	Agents spécialisés Petite enfance

**Votée à l'unanimité**

### Attribution Subvention Jeunesse ALCC

Dans le cadre de la convention signée avec l'ALCC en 2024 pour encadrer la mise en œuvre des actions jeunesse, l'ALCC a présenté le bilan de ces actions qui sont conformes aux attentes énoncées dans la convention.

Attribution d'une subvention 2024, dans les mêmes modalités, d'une somme de **17 593 €** :

Dont **6 500 €** au reversement de la part jeunesse de la subvention CTJ versée par le Département de la Savoie.

Dont **11 093 €** à la subvention sur fonds propres du SIVSC pour la mise en œuvre des actions jeunesse.

**Votée à l'unanimité**

Questions diverses :

**Festival « Tout l'amour ?!... » :**

Clôture le vendredi 13 Juin à 19H avec le concert Swing in love

Bilan partenarial le 20 Juin en présence des financeurs LEADER et Département.

Levée de séance à 21H